

DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2025/078/DS

Talence, le 26 septembre 2025

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024 nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

CONSIDERANT l'organigramme de direction,

DECIDE

Article 1 - OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Vincent-Nicolas DELPECH**, directeur général du CHU de Bordeaux, concernant le groupe hospitalier Sud.

Elle annule et remplace toutes décisions antérieures relatives à cette direction.

En cas d'absence des délégataires, la direction du groupe hospitalier Sud peut soumettre une décision urgente à la signature du directeur général.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Article 2 - DELEGATAIRES

Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Anne MOULIN**, directrice du groupe hospitalier Sud,
- **Sandrine CAZULAI**, directrice adjointe du groupe hospitalier Sud,
- **Myriam AUZCASE**, directrice adjointe du groupe hospitalier Sud,
- **Latifa SCHEIRLINCK**, directrice des soins sur le groupe hospitalier Sud,
- **Valérie ALTUZARRA**, directrice adjointe du groupe hospitalier Sud,
- **Servane ESPOSITO**, directrice adjointe du groupe hospitalier Sud,
- **Jessica LAPORTE**, attachée d'administration hospitalière, au département ressources humaines du groupe hospitalier Sud,
- **Pauline ARDILLIER**, attachée d'administration hospitalière des admissions, de la facturation patients, chargée des relations avec les usagers pour le groupe hospitalier Sud
- **Corinne AUGÉY**, adjointe administrative,
- **Isabelle PARROT**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable adjointe des admissions du groupe hospitalier Sud,
- **Florian GEIMOT**, attaché d'administration hospitalière, à la direction des affaires économiques et générales du groupe hospitalier Sud,
- **Chrystelle HARGOUS**, adjointe des cadres hospitaliers, à la direction des affaires économiques et générales du groupe hospitalier Sud,
- **Elodie DUBOIS**, adjointe des cadres hospitaliers, au département ressources humaines du groupe hospitalier Sud,
- **Sophie BERGE**, adjointe administrative en charge des affaires médicales sur le groupe hospitalier Sud,

- **Nicolas LASVIGNOTTES**, technicien hospitalier, Institut des Métiers de la Santé,
- **Côme PIERRE**, ouvrier principal, Institut des Métiers de la Santé.

Article 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AU GROUPE HOSPITALIER SUD DANS SON ENSEMBLE

Anne MOULIN reçoit délégation permanente de signature pour :

- tous courriers nécessaires à la gestion et au fonctionnement général de son site d'affectation et correspondant aux affaires courantes,
- les actes de gestion des affaires courantes avec les partenaires extérieurs conventionnés avec le CHU,
- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades (admissions, différents cas de sorties, permissions, transferts internes et externes),
- les actes d'état civil avant leur transmission aux services municipaux compétents,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les demandes d'inscriptions sur liste nationale d'attente de greffe et les interrogations du registre national des refus,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les tableaux de service et états prévisionnels des gardes et astreintes médicales,
- les états des gardes et astreintes médicales effectuées,
- les états des vacations médicales effectuées,
- les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public,
- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les actes de gestion de l'ensemble des instances médicales et non médicales compétentes pour son site d'affectation,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les sanctions disciplinaires du 1er degré,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les actes décisionnels relatifs aux marchés publics de fournitures et de services, inférieurs à 500€, dont les bons de commande et les devis,
- les autorisations d'absence et de congés,
- la notation des personnels de son site d'affectation,
- la validation des droits à formation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'**Anne MOULIN** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Sandrine AZOULAI**. En cas d'absence ou d'empêchement d'**Anne MOULIN** et de **Sandrine AZOULAI** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Valérie ALTUZARRA**. En cas d'absence ou d'empêchement d'**Anne MOULIN**, de **Sandrine AZOULAI** et de **Valérie ALTUZARRA** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Myriam CAUCASE**. En cas d'absence ou d'empêchement d'**Anne MOULIN**, de **Sandrine AZOULAI**, de **Valérie ALTUZARRA** et de **Myriam CAUCASE** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Servane ESPOSITO**. En cas d'absence ou d'empêchement d'**Anne MOULIN**, de **Sandrine AZOULAI**, de **Valérie ALTUZARRA**, de **Myriam CAUCASE** et de **Servane ESPOSITO** et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Latifa SCHEIRLINCK**.

Article 4 – DISPOSITIONS RELATIVES AU SECTEUR DES AFFAIRES GENERALES DU SITE

Pauline ARDILLIER reçoit délégation permanente de signature pour :

- l'ensemble des actes de gestion des mouvements des malades les devis patients étrangers et les demandes de dossiers médicaux,
- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les actes d'autorisation de prélèvements d'organes et de tissus,
- les demandes d'inscriptions sur liste nationale d'attente de greffe,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Pauline ARDILLIER**, et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Corinne AUGÉY** et à **Isabelle PARROT**.

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière et l'ensemble des actes de gestion des mouvements de malade agents figurant dans l'annexe 1 ci-jointe.

Florian GEIMOT reçoit délégation permanente de signature pour :

- les autorisations de transports de corps sans mise en bière,
- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les dépôts de plainte auprès des autorités judiciaires ou de police,
- les actes décisionnels relatifs aux marchés publics de fournitures et de services, inférieurs à 500€, dont les bons de commande et les devis (radio-pharmacie, prothèses orthopédiques, petit outillage médical, locations de matériel à caractère médical, réparations),
- les autorisations de prélèvements d'organes et de tissus,
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisation d'absence des personnes de son secteur.

Chrystelle HARGOUS reçoit délégation permanente de signature pour :

- les transports sanitaires de la responsabilité directe du CHU,
- les actes décisionnels relatifs aux marchés publics de fournitures et de services, inférieurs à 500€, dont les bons de commande et les devis (radio-pharmacie, prothèses orthopédiques, petit outillage médical, locations de matériel à caractère médical, réparations),
- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisation d'absence des personnes de son secteur.

Nicolas LASVIGNOTTES reçoit délégation permanente de signature pour :

- les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, autorisations d'absence des personnels de son secteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Nicolas LASVIGNOTTES**, et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Côme PIERRE**.

Article 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES NON MEDICALES DE SITE

Jessica LAPORTE reçoit délégation permanente de signature pour :

- les assignations des personnels non médicaux et sages-femmes nécessaires à la continuité du service public,
- les affectations des personnels non médicaux,
- les éléments variables de paie des personnels non médicaux,
- les autorisations d'absence et de congés.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jessica LAPORTE**, et afin de favoriser la continuité de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à **Elodie DUBOIS**.

Article 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES MEDICALES DE SITE

En cas d'absence ou d'empêchement de **Anne MOULIN**, **Sandrine AZOULAI**, **Myriam CAUCASE**, de **Latifa SCHEIRLINCK**, de **Valérie ALTUZARRA** et de **Servane ESPOSITO** et afin de favoriser la continuité de service, **Sophie BERTE** reçoit délégation de signature permanente pour les assignations des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques nécessaires à la continuité du service public.

Article 7 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CADRES SUPERIEURS DE SANTE ET CADRES DE SANTE DE SITE

Ont en outre délégation de signature pour tous les documents relatifs au transport de corps sans mise en bière les agents figurant dans l'annexe 2 ci-jointe et inscrits au tableau de garde, selon un planning établi par le secrétariat de direction du groupe hospitalier.

Article 8 – EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter de sa publication au registre des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Elle est également publiée sur le site internet du CHU de Bordeaux et est adressée aux personnes listées à l'article 2 et en annexes.

Le directeur général,



Vincenzo Nicolas DELPECH

ANNEXE 1

Liste des agents concernés du Groupe hospitalier Sud

CHARLES DIDIER
CAROLINE LABARTHE
FABIENNE GOMES
STEPHANE MESPOULEDE
PUJOLS KARINE
MONTANER NATHALIE
MALLEM YASMINA
JOURNIAC SABRINA
ESPAGNOL JULIE
SANCHEZ LAETITIA
CAPDEVILLE DAMIEN
BARRIERE CELINE
GAUTRET JULIEN
RUFFAST AURELIE
ANGOUILLANT LAURA
ANCEZE ISABELLE
DUBOS LAURA
TRUONG YALMAH
DUPHIL BALLION RAPHAELLE
CADALEN JESSICA
TROUILH MARIE-LAURE
AGUER MARIE-HELENE
PIGEAT DELPHINE
LANDAIS SANDRINE
TROMAS HELENE
BOUSSERIE EMMANUEL
CASSIAU ERIC
LEYDIER JULIETTE
PEREZ ANNE-SOPHIE
DAURIENT ANNE
RUIZ JOHANNA
AFAQUIR DAISY
LOPEZ STEPHANIE

ANNEXE 2

Liste des cadres de santé du GH Sud et transversal

Cadre supérieur de santé :

- **Dominique BARFUSS**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Catherine BIASINI**, cadre supérieure de santé,
- **Carine DELAGE**, cadre supérieure de santé,
- **Cécile HYRONIMUS**, cadre supérieure de santé,
- **Sylvain UZAC**, cadre supérieur de santé,
- **Céline RIGOUS LEMERCIER**, cadre supérieure de santé,
- **Céline AUSSEL**, FF cadre supérieure de santé,
- **Yvan NICOLAS**, cadre supérieur de santé,
- **Chrystelle GAUDRILLET**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Sylvie POMMIERS**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Catherine LEMIEUX**, cadre supérieure de santé (*transversal*)
- **Paul LLANES**, cadre supérieur de santé (*transversal*),
- **Stéphanie VIDAL**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Emmanuelle BERTEAU**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Sabrina MESSIKH**, cadre supérieure de santé,
- **Emmanuelle DREYDEMY**, cadre supérieure de santé (*transversal*),
- **Cécile RAMAGE**, cadre supérieure de santé (*transversal*)
- **Aurélie-Anne MIMOSO**, FF cadre supérieure de santé
- **Valentine DUPUTIE**, FF cadre supérieure de santé
- **Pascale GAUME**, cadre supérieure de santé (*transversal*)

Cadre de santé :

- **Marc APHECEIXBORDE**, cadre de santé,
- **Nathalie BISBAU**, cadre de santé,
- **Soazig BOHUON**, cadre de santé,
- **Florence BONNET-RIGAUT**, cadre de santé,
- **Violaine CROCHET**, cadre de santé
- **Pierre GRANDET**, cadre de santé,
- **Isabelle FOURCADE**, cadre de santé,
- **Yannick BORDERIE**, cadre de santé,
- **Elisabeth BOULAY**, cadre de santé,
- **Olivia BOURGEOIS**, cadre de santé
- **Nathalie LAVEISSIERE**, cadre de santé,
- **Delphine BEAUGRAND**, cadre de santé,
- **Jean-Bernard BOUTOLLEAU**, cadre de santé,
- **Geneviève BULIDON**, cadre de santé,
- **Nathalie CAPO**, cadre de santé,
- **Evelyne CARUEL**, cadre de santé,
- **Vincent COIANIZ**, cadre de santé,
- **Rachel COMBES**, cadre de santé,
- **Solange DUPOUY**, cadre de santé,
- **David DURANTAU LARTIGUE**, cadre de santé,
- **Loïc EOCHE**, cadre de santé,
- **Sophie FARION**, cadre de santé,
- **Delphine GATIGNON**, cadre de santé,
- **Marion GENOT**, cadre de santé,
- **Christelle LAVERGNE**, cadre de santé,
- **Marie LEROYER**, cadre de santé,
- **Hélène MARQUESTAUT**, cadre de santé,
- **Frédérique PENICAUD**, cadre de santé,
- **Félicité PETIT PRIVAT**, cadre de santé de nuit,
- **Sylvie RANSON**, cadre de santé,
- **Laurence RECH**, cadre de santé,
- **Marie-France ROUILLIER**, cadre de santé,
- **Catherine SARRAZIN-ROBERT**, cadre de santé,

- **Pascale SEILLAN**, cadre de santé,
- **Stéphanie SIMONNET**, cadre de santé,
- **Delphine ROYER**, cadre de santé,
- **Gaëtane BESNIER**, FF cadre de santé,
- **Claire DURAND**, cadre de santé,
- **Stéphanie HERIAUT**, cadre de santé,
- **Sandrine LABAT-PRIGENT**, cadre de santé,
- **Romain CAPDEVILLE**, FF cadre de santé,
- **Caroline LABARTHE**, cadre de santé,
- **Anne EL MOUKAFIH**, cadre de santé,
- **Diane PAPUCHON**, cadre de santé,
- **Sâadia MAGHNI**, cadre de santé,
- **Jaouad EL MOUKAFIH**, cadre de santé,
- **Fanny CABANES CHATELAIN**, cadre de santé,
- **Gaëlle DUFAU**, cadre de santé,
- **Muriel SCHIMDT**, cadre de santé de nuit,
- **Marie-Carine PRAT-BARREAU**, cadre de santé de nuit,
- **Aude SENECAILLE**, cadre de santé,
- **Léopold FERREIRA**, FF cadre de santé,
- **Sébastien LEONARD**, cadre de santé,
- **Nathalie BOULANGER**, cadre de santé,
- **Julie HUHUES CREHALET**, cadre de santé,
- **Myriam WATTEZ**, cadre de santé,
- **Claire HASCOET**, cadre de santé,
- **Corinne BOURY**, cadre de santé,
- **Aurélie AMOUREUX**, cadre de santé,
- **Anne-Laure DUBOURG**, FF cadre de santé,
- **Clotilde BRICHE**, cadre de santé,
- **Florian POURCIN**, cadre de santé,
- **Alice MAZIARCZIK**, cadre de santé,
- **Julien SIMOES**, cadre de santé,
- **Vanessia DUPRAT**, FF cadre de santé,
- **Fleur VIEIRA**, cadre de santé,
- **Stéphany LESPINE**, FF cadre de santé,
- **Clément PATER**, cadre de santé,
- **Pierre VAN CUYCK**, cadre de santé,
- **Loïc EOCHE**, cadre de santé,
- **Charlotte VANHECKE**, cadre de santé
- **Aurélie-Anne MIMOSO**, FF cadre supérieure de santé,
- **Valentine DUPUTIE**, FF cadre supérieure de santé,
- **Pascale GAUME**, cadre supérieure de santé (*transversal*).